

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/133 - Fonctionnement des collèges publics - 3126
Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 90 417,95 soit :

- 682 € au collège François Truffaut de Strasbourg au titre de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2015

- 7 901,45 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 2ème semestre 2014 engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG Hans Arp : 4 669,02 €
- . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 232,43 €

- 15 825 € au collège Hans Arp de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant la période du 3 novembre 2014 au 15 avril 2015

- 14 810 € au collège Galilée de Lingolsheim pour couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au titre du premier et deuxième trimestre de l'année scolaire 2014-2015

- 17 968,50 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges ci-dessous durant la période de septembre à décembre 2014 :

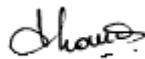
- . HAGUENAU Foch : 4 374 €

- . SOUFFELWEYERSHEIM : 9 344,50 €
- . STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 250 €

- 33 231 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . DIEMERINGEN : 4 638 € (réparation de deux chambres froides de la demi-pension)
 - . DRULINGEN : 2 500 € (une table de tri pour la gestion des déchets alimentaires de la demi-pension)
 - . ESCHAU : 3 125 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)
 - . MARCKOLSHEIM : 1 556 € (des cartes PCI-E optiques pour le réseau informatique)
 - . MOLSHEIM Bugatti : 843 € (une plateforme de travail sécurisée et adaptée aux travaux en hauteur)
 - . MUNDOLSHEIM : 1 913 € (réparation de divers équipements de la demi-pension)
 - . OBERNAI Europe : 2 418 € (réparation du self et des chambres froides de la demi-pension)
 - . STRASBOURG François Truffaut : 2 172 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension)
 - . STRASBOURG Jacques Twinger : 5 086 € (dont 3 840 € pour une auto-laveuse pour l'entretien des sols et 1 246 € pour la réparation d'une armoire réfrigérée de la demi-pension)
 - . STRASBOURG Robertsau : 5 609 € (deux auto-laveuses et un aspirateur pour l'entretien des sols)
 - . STRASBOURG Stockfeld : 525 € (un panier à frites pour la demi-pension)
 - . WINGEN SUR MODER : 2 846 € (réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192964-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15